|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/IP/ai/ge/INF/2  |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 12 mars 2019  |

**Dialogue de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et l’intelligence artificielle**

organisé par

l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

**Genève, 27 septembre 2019**

Note d’information

*établie par le Bureau international de l’OMPI*

#### Généralités

1. Les vastes débats récemment menés sur l’avènement et les effets de l’intelligence artificielle montrent que les technologies fondées sur l’intelligence artificielle sont complexes, évolutives, omniprésentes et révolutionnaires. En septembre 2017, l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a engagé des consultations avec certains États membres en marge de l’Assemblée générale, sur la manière dont l’OMPI pourrait traiter les questions d’intelligence artificielle[[1]](#footnote-2).
2. Sur les conseils des États membres, l’OMPI a mené une enquête sur l’utilisation des technologies fondées sur l’intelligence artificielle dans les offices de propriété intellectuelle pendant la première moitié de 2018[[2]](#footnote-3). L’enquête a révélé que plus de 20 offices de propriété intellectuelle dans le monde avaient déjà utilisé des applications fondées sur l’intelligence artificielle pour améliorer l’administration de la propriété intellectuelle. Le Secrétariat de l’OMPI a également mis au point quelques applications fondées sur l’intelligence artificielle pour aider les États membres et les parties prenantes de l’innovation à accéder aux mégadonnées en matière de propriété intellectuelle et à les analyser. Il s’agit d’outils de traduction automatique neuronale (WIPO Translate), d’un outil de recherche d’images utilisant l’intelligence artificielle et d’outils de classement automatique fondés sur l’intelligence artificielle pour la CIB et la classification de Vienne.
3. À partir des résultats de l’enquête, l’OMPI a organisé une Réunion des offices de propriété intellectuelle sur les stratégies informatiques et l’intelligence artificielle aux fins de l’administration de la propriété intellectuelle[[3]](#footnote-4). Cette réunion a confirmé que les applications fondées sur l’intelligence artificielle pouvaient accroître l’efficacité de l’administration des offices de propriété intellectuelle. Elle a également préconisé un renforcement de la coopération internationale pour mettre au point et utiliser des applications fondées sur l’intelligence artificielle aux fins de l’administration des offices de propriété intellectuelle. Cette démarche visait à répondre aux préoccupations suscitées par l’écart croissant entre les offices de propriété intellectuelle quant à l’utilisation des nouvelles technologies comme l’intelligence artificielle.
4. Les conclusions des débats tenues, ainsi que les recommandations faites lors de la Réunion des offices de propriété intellectuelle en mai 2018, ont été suivies dans le cadre de plusieurs projets menés par les organes compétents de l’OMPI, notamment le Comité des normes de l’OMPI[[4]](#footnote-5).
5. Compte tenu de l’évolution dynamique et de la nature complexe des technologies fondées sur l’intelligence artificielle, l’OMPI a utilisé des compétences internes et externes pour analyser ces technologies, et a publié le “Rapport de l’OMPI sur les tendances technologiques consacré à l’intelligence artificielle” en janvier 2019[[5]](#footnote-6). La publication définit et évalue les innovations dans le domaine de l’intelligence artificielle et présente des résultats d’analyse reposant sur plus de 340 000 demandes de brevet en rapport avec l’intelligence artificielle et 1,6 million d’articles scientifiques publiés depuis l’émergence de l’intelligence artificielle dans les années 1950.
6. Ce rapport contient également des observations et des suggestions formulées par 27 acteurs mondiaux dans le domaine de l’intelligence artificielle. Certaines observations portent sur leur évaluation des effets de l’intelligence artificielle sur le système actuel de la propriété intellectuelle.
7. L’OMPI a profité du lancement du rapport sur les tendances technologiques pour organiser un débat d’experts le 31 janvier 2019, animé par le Directeur général et auquel se sont joints cinq spécialistes de l’intelligence artificielle[[6]](#footnote-7).
8. Le rapport, ainsi que le débat d’experts organisé pour son lancement, ont confirmé que l’intelligence artificielle était capable de modifier fondamentalement la donne sur fond de révolution industrielle 4.0 et de société connectée, étant entendu que la mise en œuvre de l’intelligence artificielle débute actuellement à un rythme sans précédent et qu’elle touche des secteurs de plus en plus vastes. Cependant, les effets de l’intelligence artificielle sur l’économie, la société et les systèmes juridiques sont encore très nouveaux, et il est pour le moment difficile de les évaluer. Nous avons besoin d’informations supplémentaires, avec de nouveaux échanges et de nouveaux débats, pour tirer parti des éléments déjà réunis par l’OMPI.

#### Objectif

1. L’objectif du dialogue de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et l’intelligence artificielle est de donner aux États membres la possibilité d’examiner diverses questions liées à l’intelligence artificielle et d’échanger des points de vue à ce sujet, à des fins didactiques et pour être en mesure de formuler les bonnes questions concernant les effets possibles de l’intelligence artificielle sur le système de la propriété intellectuelle. Compte tenu du nombre de réunions organisées par les pouvoirs publics, les organisations intergouvernementales et le secteur privé pour débattre de l’intelligence artificielle en général, l’OMPI n’abordera pas les questions générales qui vont manifestement au-delà de son mandat. Cette réunion portera sur l’incidence de l’intelligence artificielle sur les systèmes de propriété intellectuelle, les politiques en matière de propriété intellectuelle, la gestion des droits de propriété intellectuelle et la coopération internationale dans ce domaine.
2. Il est utile d’inviter au dialogue des experts et des responsables de l’intelligence artificielle qui utilisent réellement cette technologie dans leurs activités et leurs travaux de recherche, afin que les États membres puissent tirer parti de leurs réflexions et des informations les plus pertinentes et les plus récentes dans le domaine de l’intelligence artificielle, et pour formuler les bonnes questions pour la poursuite des consultations de l’OMPI.
3. Les résultats escomptés du dialogue organisé par l’OMPI sur la propriété intellectuelle et l’intelligence artificielle sont les suivants :
* mieux comprendre les effets de l’intelligence artificielle sur la propriété intellectuelle;
* mieux comprendre le potentiel de l’intelligence artificielle pour améliorer l’administration de la propriété intellectuelle;
* formuler les bonnes questions en vue des débats à venir;
* définir les problèmes nécessitant l’attention urgente des États membres.
1. Ce dialogue ne donnera lieu à aucune recommandation ni à aucune mesure. Aucun rapport de réunion ne sera établi. Les échanges seront diffusés sur le site Web de l’OMPI, enregistrés et conservés sous la forme de fichiers vidéo accessibles sur le site Web de l’OMPI pour les archives.

#### Format

1. Le dialogue organisé par l’OMPI bénéficiera des compétences et de la sagesse de diverses parties prenantes et, dans cette optique, des personnes issues de milieux différents, mais toujours en rapport avec la propriété intellectuelle, seront invitées à participer à des séances organisées sur un thème particulier. Cette approche thématique est adoptée pour éviter les doublons et l’examen de questions identiques au sein de plusieurs groupes d’experts, et pour permettre à chacun de ces groupes de se concentrer précisément sur certaines questions.
2. Un animateur facilitera les échanges au sein de chaque groupe. Les contributions des participants sont les bienvenues, et un créneau sera proposé pour les interactions entre experts et participants.

#### Thèmes

1. À l’issue de la première réunion, un thème sera défini pour chaque groupe, sous la forme d’une liste de questions indicatives énoncées dans le projet de programme. Ces thèmes et questions sont des exemples tirés “du monde réel”, auxquels sont confrontés le secteur privé, la communauté de la propriété intellectuelle et les responsables politiques dans ce domaine, que le Secrétariat de l’OMPI a recensés dans le cadre des activités et événements liés à l’intelligence artificielle. Si chaque groupe est invité à suivre le thème défini, toutes les questions indiquées dans le projet de programme ne seront pas abordées. La liste des questions n’est donnée qu’à titre indicatif.

#### Invitation

1. Compte tenu des objectifs fixés, l’invitation ne sera adressée qu’aux représentants des États membres et des observateurs accrédités auprès de l’Assemblée générale de l’OMPI.
2. Grâce à une diffusion en direct et aux archives vidéo couvrant l’intégralité du dialogue, le public devrait être en mesure de le suivre en ligne.

[Fin du document]

1. L’OMPI a créé un site Web consacré à l’intelligence artificielle et à la propriété intellectuelle à l’adresse <https://www.wipo.int/about-ip/fr/artificial_intelligence/>. [↑](#footnote-ref-2)
2. Les documents établis pour la réunion sont disponibles à l’adresse <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=46586>. [↑](#footnote-ref-3)
3. Les documents de réunion sont disponibles à l’adresse <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=46586>. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir “Questions actuellement à l’étude” sur le site Web du Comité des normes de l’OMPI, à l’adresse <https://www.wipo.int/cws/fr/>. [↑](#footnote-ref-5)
5. Le Rapport de l’OMPI sur les tendances technologiques peut être téléchargé à l’adresse <https://www.wipo.int/pressroom/fr/articles/2019/article_0001.html>. [↑](#footnote-ref-6)
6. La manifestation de lancement a été enregistrée et elle est accessible à l’adresse <https://www.wipo.int/tech_trends/fr/artificial_intelligence/index.html>. [↑](#footnote-ref-7)